

REP Nivelles

Dimanche 10 septembre 2023

Critérium série B

- Le tournoi, autorisé sous le numéro : TRBBW010, est ouvert à tous les affiliés de la FRBTT ainsi qu'aux affiliés des autres fédérations reconnues par l'ITTF (le joueur étant assuré par sa fédération).
- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la FRBTT.
- Le tournoi aura lieu à la salle du REP Nivelles, rue des Heures Claires, 46 à 1400 Nivelles.
- Il sera fait usage de balles blanches en plastique de la marque HANNO (inscription bleue).
- Le tournoi se déroulera sur 18 tables bleues de la marque SPONETA.
- Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries, obligatoirement celle de son classement et celle immédiatement supérieure. S'il veut s'inscrire dans deux séries, un E6 devra le faire en série E6/NC et en série E. La série D ne lui sera donc pas ouverte.
- Les Dames peuvent s'inscrire en 'Messieurs'.
- Les participants seront répartis en poules. Celles-ci seront suivies d'un tableau à élimination directe.
- Le coût d'inscription est fixé à 8 € pour une série et 14 € pour deux séries. Le montant est à régler sur place.
- Pour vous inscrire : cliquez sur le lien <https://resultats.aftt.be/tournois> jusqu'au jeudi 7 septembre 2023 à 23h59. En cas de problèmes, veuillez vous adresser à Willems Béatrice (GSM : 0473/54.64.87 - Email : beaswillems@gmail.com).
- Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition !
- Les joueurs doivent se présenter à la table du juge-arbitre 30 minutes avant le début de leur série.
- Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.
- La date et le lieu de l'élaboration publique des tableaux seront renseignés sur la page du programme d'inscription.
- Le Juge-Arbitre pourra prendre toutes les mesures utiles au bon déroulement de la compétition.
- Les derniers de poule et les perdants des tours finaux devront arbitrer un match désigné sous peine d'amende. Tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15,00 €.
- Jouer dans une 2^{ème} série sans participer à sa série de classement sera sanctionné de 25 € d'amende.
- Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €.
- Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 € même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'amende.
- Dans tous les cas de figure, les droits d'inscription restent dus.
- Les matchs se joueront en 3 sets gagnants de 11 points.
- Des prix en espèces récompenseront les 4 premiers de chaque série.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.
- Les règles sanitaires du moment seront d'application. Le règlement est susceptible d'être adapté suite aux changements éventuels de la politique sanitaire.

Horaire des séries :

- 9h : D
- 10h : E6-NC
- 11h30 : C
- 13h : E
- 15h : B

Directeur du tournoi : ENDO Fernando, GSM : 0499/89.06.60